



# PRÉFET DE L'ESSONNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE GOMETZ-LE-CHÂTEL

du mardi 1<sup>er</sup> février (14h30) au vendredi 18 février 2022 (17h)  
soit 18 jours consécutifs  
( Arrêté 2022-PREF/DCPPAT/BUPPE/002 du 06/01/2022 )

**PROJET :** Déclaration de projet présentée par le SIAHVY emportant mise en compatibilité du PLU de Gometz-le-Châtel, pour la réalisation du projet d'aménagement de remise en fond de vallon du ru d'Angoulême et la valorisation de la zone humide du Baratage. L'emprise du projet se situe dans un Espace Boisé Classée (EBC) de la commune de Gometz-le-Châtel, qui doit être déclassé pour permettre la restauration du ru d'Angoulême et sa zone humide.

Cette enquête portera à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU.

**CONSULTATION DU DOSSIER :** le dossier d'enquête comprenant la mise en compatibilité du PLU sera à la disposition du public à la mairie de Gometz-le-Châtel – 76 rue saint Nicolas, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures normales d'ouverture au public :

Lundi : 9h30 à 12h00  
Mardi : 14h30 à 19h00  
Mercredi : 14h30 à 17h30

Vendredi : 14h30 à 17h00  
Samedi : 10h00 à 12h00

Ces horaires peuvent être éventuellement modifiés en fonction de l'évolution des mesures sanitaires liées au COVID 19.

Il pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État en Essonne : [www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/urbanisme](http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/urbanisme)

Un poste informatique de consultation sera disponible en mairie de Gometz-le-Châtel.

**PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (M. Jean-Claude BOHL, Ingénieur d'essais à l'Onera en retraite)**

→ mardi 1<sup>er</sup> février 2022 de 16h à 19h

→ samedi 12 février 2022 de 10h à 12h

→ vendredi 18 février 2022 de 14h30 à 17h

Toutes les mesures seront prises par M. le Maire de Gometz-le-Châtel pour assurer la réception du public dans de bonnes conditions sanitaires.

**DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET :** SIAHVY - 12 avenue Salvador Allende – 91165 Saulx-les-Chartreux/tél. 01 69 31 72 10

**LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** du public pourront être, soit :

- consignées sur le registre d'enquête papier,
- déposées sur le **registre dématérialisé** ouvert du mardi 1<sup>er</sup> février (14h30) au vendredi 18 février (17h) accessible via le site internet des services de l'État en Essonne mentionné ci-dessus,
- reçues, par écrit ou oral, par le commissaire enquêteur lors de ses permanences,
- par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, envoyé à la mairie de Gometz-le-Châtel, avant la clôture de l'enquête pour être annexées au registre papier,
- transmises par courrier électronique reçu jusqu'au vendredi 18 février 2022 avant 17 h à :

[pref91-ru-plu-gometz@enquetepublique.net](mailto:pref91-ru-plu-gometz@enquetepublique.net)

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Essonne (DCPPAT– BUPPE– Bd de France – CS 10701 – 91010 Évry-Courcouronnes Cedex).

**RESULTATS:** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet susvisé, en mairie de Gometz-le-Châtel ou à la préfecture.